



# SYNDICAT DES HOSPITALIERS D'HIRSON

CENTRE HOSPITALIER BRISSET – 40, rue aux loups – 02500 HIRSON  
Tél. 03 23 58 82 17 – Fax : 03 23 58 82 19  
E-mail : cgt@ch-hirson.fr | Site Internet : www.cgt02.com



Novembre 2019

## **La santé et l'Action Sociale** **ont besoin de financements supplémentaires** **La Sécurité Sociale ne souffre pas d'un excès de dépenses** **mais bien d'un déficit de ressources !**

La logique du gouvernement est simple, il s'agit de dégrader le service public pour que l'alternative privée marchande apparaisse comme la seule possible – pour ceux qui peuvent se la payer ! Le déficit de la Sécurité Sociale est sciemment organisé à coup d'exonérations de cotisations octroyées aux entreprises. Cet étranglement financier, utilisé pour justifier les fermetures des hôpitaux de proximité et le regroupement des moyens sur les métropoles, laisse une grande partie de la population dans des déserts médicaux, ouvrant grand la porte à une médecine lucrative à 2 vitesses.

### **IL EST URGENT :**

➔ De débloquer immédiatement la Loi de Finances de la Sécurité Sociale (LFSS) et ses enveloppes fermées en supprimant la taxe sur les salaires. La question est bien de maintenir les impôts justes et de supprimer les impôts injustes que représente notamment cette taxe et ses 4 milliards qui pourraient être disponibles immédiatement pour donner un ballon d'oxygène à nos établissements.

### **4 MILLIARDS = 100 000 EMPLOIS COTISÉS**

- ➔ De supprimer la TVA sur les investissements qui renchérit de 20 % tous les travaux effectués dans nos hôpitaux.
- ➔ D'alléger la charge de la dette et des frais financiers. La dette des hôpitaux se monte aujourd'hui à plus de 30 milliards d'euros et les remboursements d'emprunts pèsent lourdement sur les budgets.
- ➔ D'en finir avec les emprunts de trésorerie qui servent notamment à payer les salaires en fin de mois car certains hôpitaux ne disposent plus de fonds de roulement et doivent emprunter aux banques à très court terme à des taux élevés.

### **LA CGT PROPOSE :**

- ➔ que le législateur détermine les limites dans lesquelles peuvent évoluer les dépenses dans le cadre d'un plan pluriannuel pour ajuster le budget d'une année sur l'autre en fonction des dépenses de l'année antérieure et donc supprimer la notion de « déficit ».
- ➔ d'instaurer un régime unique de Sécurité Sociale, collecteur unique et financeur unique :
  - une seule cotisation regroupant la cotisation de base actuelle et la cotisation pour l'assurance maladie complémentaire,
  - un seul organisme gestionnaire pour la prise en charge des frais de santé. La multiplication des opérateurs est à l'origine de coûts de gestion qui s'additionnent et qui sont très élevés pour les organismes d'assurance maladie complémentaire, de l'ordre de 25%, alors que les coûts de gestion pour la Sécurité sociale sont de 5 %.
- ➔ l'évolution de l'augmentation des dépenses de santé dans le PLFSS 2020 de 5% (au lieu des 2.1% proposés par la ministre).
- ➔ la suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards d'€ par an) qui pèse sur les budgets des hôpitaux.

**La santé doit être exclue du secteur marchand  
et relever d'un financement par la solidarité nationale !**

Ensemble, toutes et tous dans la rue LE 14 NOVEMBRE 2019 pour peser sur le vote des députés qui vont déterminer les moyens alloués aux hôpitaux, aux cliniques, aux EHPAD et aux établissements d'action sociale pour fonctionner l'année prochaine.

I.P.N.S.

# IL EST URGENT D'AGIR

**14 NOVEMBRE**

**Des moyens pour la Santé  
et la Protection Sociale**

